

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Septembre 2020

bulletin n° 3-2020

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Rencontres nationales « Jeunes en errance » 2020. Présentation et inscription | p.2 |
| Ecrire sur la prévention spécialisée et les jeunes en errance | p.3 |
| Un chez-soi d'abord-Jeunes. Compte –rendu du Comité de pilotage 9 mars 2020 | p.4 |
| Diplôme d'université « Enfants et jeunes de la rue » | p.11 |
| Développement du programme TAPAJ | p.12 |
| La prostitution des mineurs | p.12. |

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » durant les années 2019-2021

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Site « jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr>

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

LES RENCONTRES « JEUNES EN ERRANCE » 2020

Tout ce qui suit devrait avoir lieu... si les mesures sanitaires de contrôle de l'épidémie le permettent en novembre : taille des groupes, déplacements, frontières. Nous verrons.

Ces rencontres, déconcentrées-décentralisées pour cause de covid, auront lieu en parallèle et de façon coordonnée dans trois villes les 24 et 25 novembre 2020 : Bruxelles, Lannion, Paris. Elles sont organisées conjointement en France par le réseau « Jeunes en errance » en appui sur les équipes de Lannion et Paris, et en Belgique par le « Forum Bruxelles contre les inégalités » en partenariat avec les « Relais sociaux » de Wallonie.

Les participants, belges et français, peuvent choisir la ville où ils souhaiteront aller échanger et produire ; il est cependant évident que les Relais sociaux belges seront en nombre à Bruxelles.

Dans les trois sites les partages de pratiques et les échanges seront à l'initiative des participants ; cependant des thèmes particuliers seront abordés de façon privilégiée et approfondie selon les sites : l'approche et le travail avec les « invisibles » à Lannion ; les mineurs-majeurs non-accompagnés et les questions d'hébergement-logement à Paris ; et à Bruxelles « l'intersectionnalité » (la liaison, les rapports et les suivis entre institutions et programmes pour mineurs et pour majeurs), les accueils à bas seuil d'exigence (ou haut seuil de tolérance, au choix), les évolutions des pratiques de terrain en lien avec les nouvelles dynamiques (inconditionnalité, invisibles...). Les relais sociaux wallons travaillent également sur « l'accroche » (premiers contacts, invisibles) et sur l'accès au logement ; une coordination préalable avec Paris et Lannion sera nécessaire.

Dans les trois sites un objectif final sera partagé : aboutir à des propositions destinées aux décideurs politiques et aux administrations concernées.

Les deux journées de travail seront ponctuées par des rendez-vous vidéo afin que chaque site profite du travail des autres et l'alimente.

Les temporalités seront différentes en France et en Belgique : en France du mardi 24 novembre de 13h30 à 19h au mercredi 25 de 9h à 15 h, horaires permettant à des équipes de limiter leur absence ; en Belgique les deux jours de 10h à 16h, ceci permettant des retours à domicile le soir. L'organisation des travaux ainsi que les échanges entre les trois sites prendront ces différences en compte pour s'en enrichir.

Une fiche de présentation plus élaborée, ainsi qu'un planning précis de l'organisation des travaux durant les deux jours, sont en cours d'élaboration.

Conditions de participation et organisation matérielle

A Paris la rencontre aura lieu dans les locaux des CEMEA, 18^{ème} arr, et l'hébergement en auberge de jeunesse proche. A Lannion la rencontre aura lieu dans des locaux municipaux, et l'hébergement en hôtel Ibis Budget.

A Paris et Lannion, le début de soirée du 24 pourra être consacré à un partage de spécialités gustatives

locales apportées par les participants...

Les deux sites français auront une jauge très limitée : maximum 25 participants par site. Ce qui conduit à réduire les participations par équipes, limitées à deux personnes.

L'hébergement du 24 soir sera organisé par les CEMEA sur inscription préalable, en chambre double. Ceci concerne les participants français et belges venant sur les deux sites français, et les participants français choisissant d'aller à Bruxelles.

Lien pour l'inscription : <https://framaforms.org/jeunes-en-errance-1600935230>

Contact François Chobeaux pour précisions ou soucis : francois.chobeaux@cemea.asso.fr, 06 08 90 86 36

ECRIRE SUR LA PREVENTION SPECIALISEE ET LES JEUNES EN ERRANCE

V.S.T., la revue trimestrielle de travail social et psychiatrie des CEMEA (éditée par érès), prévoit fin 2021 un dossier sur la prévention spécialisée. Ce dossier (environ 70 pages de la revue, 12-15 textes) est copiloté par Pascal le Rest et François Chobeaux. Ce serait intéressant qu'il n'y ait pas dedans que des textes parlant du travail dans les cités !

Alors ceci est un appel aux équipes de prévention spécialisées qui travaillent au moins pour partie avec des jeunes très marginalisés en centre-ville, en squats, en articulation avec des CAARUD pour des dispositifs TAPAJ...

Les contraintes d'écriture : des textes remis en avril 2021. Des textes d'un maximum de 8 pages (20000 signes), écrits pour des lecteurs qui ne connaissent ni la zone, ni la prévention spécialisée. Pas la peine de dire ce qu'est la prév, on le dira dans l'introduction. Des textes qui racontent, présentent, expliquent.

Et évidemment une aide, un accompagnement à l'écriture sont tout à fait possibles !



Paris, le 15/05/2020

Sous la présidence de MARIE ROMBALDI
Adjointe au Délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement

Etaient présent(e)s :

| | | |
|-------------|--------------|----------------------------------|
| AIT KADDOUR | KELTHOMMA | DDCS du nord |
| BENY | CLARITA | DGCS accès aux droits |
| BOUGRAS | EMMANUEL | FAS |
| CHASSIGNET | PATRICK | FAP |
| CHIN | WUTHINA | DGOS |
| CHOBEAUX | FRANÇOIS | CEMEA - Réseau jeunes en errance |
| COLLARD | LAURENE | fédération addiction |
| DAVID | JEAN-MICHEL | UNCLLAJ |
| DE CONINCK | VINCENT | administrateur UCSD Lille |
| DECHAUX | MARIE-HELENE | DGS |
| DOUCIN | MICHEL | Unafam |
| FERRIER | MATHILDE | UCSD Lille |
| FOURCADE | CEDRIC | PJJ |
| GOTTI | SYLVIE | DJEPVA |
| HATSERAN | BENJAMIN | FAP |
| HUGUET | LEWIS | DAP |
| LAVAL | CHRISTIAN | Sociologue |
| LEBLANC | GARMENICK | CNAMTS |
| LEZAC | VINCENT | UCSD Toulouse |
| MORALES | JEAN-HUGUES | TAPAJ |
| RINGLER | VIRGINIE | ARS Hauts-de France |
| THEVENIN | LAURENT | Fédération santé habitat |
| TRUJILLO | NICHOLAS | UCSD Toulouse |



Excusés ARS 31 ; (Pour des contraintes techniques, la transmission par visioconférence du Comité de pilotage a été impossible)

MARIE ROMBALDI remercie au nom du Délégué interministériel **SYLVAIN MATHIEU**, l'ensemble des participants pour leur participation à ce premier comité de pilotage de l'expérimentation « Un chez-soi d'abord jeunes ». Ce projet piloté par la Dihal, la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et les administrations centrales concernées (DGS, DGCS, DHUP, DSS), sera particulièrement suivi car il répond à un besoin pour ces jeunes mais aussi interroge les politiques publiques quant à une réponse spécifique pour ce public en France comme à l'international. Elle rappelle la volonté de l'inscrire sur des sites ayant au préalable une expertise sur le modèle du « Chez-soi » et souligne l'engagement des groupements « Un chez-soi d'abord », des Agences régionales de santé et des services déconcentrés de l'Etat pour la mise en œuvre du projet à Toulouse et à Lille. Il s'agit aussi de s'appuyer sur l'ensemble du réseau de partenaires qui œuvrent dans le champ de la jeunesse. Elle rappelle que le ministre Julien Denormandie lors du lancement de l'acte II du Logement d'Abord en septembre 2019 a mis l'accent sur la nécessité d'actions plus volontaristes ciblées notamment sur les jeunes. Cette expérimentation tout comme celle du « Un chez-soi d'abord » généraliste apportera des arguments d'aide à la décision pour les politiques publiques à destination des jeunes vulnérables.

PASCALE ESTECAHANDY présente le cahier des charges de l'expérimentation

MATHILDE FERRIER présente un point d'avancé sur le site lillois. Les premières intégrations de jeunes ont eu lieu dès le mois de décembre via des commissions mensuelles (regroupant une dizaine de partenaires) et actuellement 9 jeunes sont intégrés. Un point d'inquiétude sur les recrutements (malgré un travail de réseau important avec plus de 40 rencontres partenariales : réseau du secteur de l'enfance de la pédopsychiatrie et de l'addictologie...) lié à la limitation à 22 ans échu (afin de suivre les jeunes jusqu'à 25 ans le temps de l'expérimentation) et qui apparait comme une difficulté pour les orienteurs. L'équipe est recrutée (16 personnes dont 13 ETP) avec une mutualisation des professionnels du volet gestion locative entre le « chez-soi » généraliste et jeunes. Un travail vers le parc public est en cours. Sur la question du pécule, 7 des 9 jeunes ont des ressources et sont sous mesure de protection ; les 2 jeunes sans ressources ont une accroche avec la mission locale et pourront bénéficier de la garantie jeune. Concernant le recrutement les acteurs de l'ASE

auraient souhaité une intégration dès 16 ans car, « c'est souvent entre 16 et 18 ans que les jeunes décrochent et peuvent être perdus de vue à 18 ans ». Sur ce point **VINCENT DE CONINCK** signale qu'une proposition de lien dès 17 ans ½ est à l'étude et que par ailleurs, le travail de réseau engagé par l'équipe permettra de recruter les 50 jeunes car le besoin existe sur le territoire.

CEDRIC FOURCADE interroge sur les liens avec la PJJ et **LEWIS HUGUET** sur les liens avec les SPIP.

VINCENT LEZAC excuse **CARLES DE BIDERAN** membre du groupement toulousain et présente un point d'avancé sur le site toulousain. Six jeunes sont actuellement intégrés et quatre logés ; la commission se réunit mensuellement et 7 jeunes de plus viennent d'être intégrés au début de ce mois. La captation du logement dans le parc privé est fluide depuis le début de l'année et les jeunes sont logés en une semaine. Concernant l'orientation des jeunes les points de tension portent aussi sur la question de l'âge (les 22 ans échus) et la notification de symptômes de psychose avec le risque de catégoriser ces jeunes par un diagnostic. Le recrutement de l'équipe est en cours avec 4,5 ETP à ce jour avec une montée en charge sur les 3 prochains mois. Pour les jeunes sans ressources, des contacts sont en cours avec le conseil départemental et la métropole. Sur le plan partenarial, des liens avec les acteurs des réseaux jeunesse dont l'ASE, le secteur de la psychiatrie et de l'addictologie sont en cours. Un lien particulier avec le programme Tapaj sur le volet de l'accès à l'emploi mais aussi le pôle emploi et enfin une réunion avec le commissaire à la pauvreté sont prévus rapidement. La montée en charge ne devrait pas poser de problème au regard des remontés des partenaires.

BENJAMIN HATSERAN alerte sur les nécessaires liens avec les maraudes pour recruter des jeunes qui ont décroché des circuits de l'accompagnement et qui ne sont plus en lien avec les travailleurs sociaux.

MATHILDE FERRIER et **NICOLAS TRUJILLO** confirment les liens avec les équipes mobiles et le SIAO à Lille comme à Toulouse. **VINCENT LEZAC** précise que pour le moment les jeunes adressés par l'ASE ne sont pas en rupture avec les travailleurs sociaux mais que cela est par contre plus fréquent avec les acteurs du soin en psychiatrie.

FRANÇOIS CHOBEAUX insiste sur l'invisibilité des jeunes de 18/19 ans ayant des parcours d'errance ; il pose aussi la question des migrants au statut incertain (notamment quant à leur âge) et alerte sur la question du diagnostic qui peut être limitatif à cet âge avec des signes cliniques qui peuvent être flous sans éléments de psychose avérée.

VINCENT LEZAC rappelle que les personnes doivent être en situation régulière ; concernant la question des symptômes psychiatriques, le diagnostic n'est pas requis à l'entrée mais un faisceau d'éléments cliniques permettant aux médecins d'orienter vers le dispositif.

LAURENE COLLARD signale que les consultations pour jeunes consommateurs peuvent être un appui pour le repérage de ces jeunes et propose que la fédération addiction face le lien avec les dispositifs sur Lille et Toulouse.

A la question de **BENJAMIN HATSERAN** sur l'origine des jeunes accueillis sur les dispositifs, **MATHILDE FERRIER** précise qu'à Lille, 1 seul est orienté par l'ASE et les autres par un CAARUD, des équipes sociales de maraude, le SMPR, des CMP ; **VINCENT LEZAC PRECISE QU'A TOULOUSE**, 4 sont orientés par les services de l'ASE, les autres par des CAARUD ou des services hospitaliers.

CHRISTIAN LAVAL présente son travail d'analyse et de propositions pour définir des priorités thématiques du cahier des charges de la recherche qui se compose de trois axes, (1) l'état de la question, (2) les éléments sur les leçons à tirer des expérimentations antérieures et (3) des propositions concernant les objectifs et outils d'évaluation. Il remercie les membres du groupe projet qui ont participé à ce travail. Il précise que la question est celle de la transition de l'adolescence vers l'âge adulte pour les jeunes ayant des vulnérabilités complexes.

(1) La communauté scientifique internationale décrit des jeunes sans-abri (16/25 ans) à risque de devenir des adultes sans-abri ou malades ou « cabossés » par la vie avec des stress multiples. Il s'agit d'une spirale descendante avec des causalités circulaires qui sont à la fois causes et conséquences. De plus sont décrits des comportements à risque (déscolarisation, fugue, itinérance maltraitance, consommation, troubles psychoaffectif...). Cette problématique du risque est très présente avec des parcours en devenir alors que pour les adultes sans-abri plus âgés il est décrit des parcours stabilisés. De la même façon dans cette tranche d'âge sur le volet psychiatrique, les choses ne sont pas avérées et il est contreproductif de poser un diagnostic car il s'agit plus de situations prodromiques que syndromiques avec des travaux qui mesurent les hauts risques de dégradation de la santé mentale de cette population. Quatre risques ont été documentés : celui d'une sexualité exposée, celui d'une dégradation de la santé mentale (risque de rentrer dans une problématique avérée de santé mentale), celui des conduites addictives et enfin celui de développer un psycho-traumatisme.

(2) Sur la question des résultats des programmes antérieurs peu de choses se dégagent des études scientifiques. Trois ou quatre programmes ont été évalués mais essentiellement sur des programmes visant des adultes et peu spécifiques aux jeunes ; il s'agit donc d'un enjeu

essentiel pour aider les politiques publiques à se saisir de cette question. L'ensemble des évaluations confirme la notion de spirale descendante où certaines populations sont à discerner en particulier celles faisant l'objet de pratiques de discriminations raciales, ou de genre ou pour qui la présence d'un psycho-traumatisme complexe dans l'enfance est avéré. Les études mettent en avant des conditions favorables pour réduire ces causalités circulaires notamment : avoir un habitat avec un soutien, l'importance d'avoir des liens avec la famille mais aussi des engagements positifs auprès des groupes de pairs, bénéficier d'un retour à l'école/formation professionnelle ou vers le monde du travail et avoir une utilité sociale enfin avoir de bonnes relations avec les services de soutien.

(3) Parmi tous les indicateurs d'évaluation il est nécessaire de prioriser ceux qui visent la spécificité de cette tranche d'âge. Le premier point repose sur le développement du pouvoir d'agir et il s'agit de centrer le travail sur la mesure du pouvoir d'agir. Il existe une controverse (pour le choix des échelles de mesure) sur soit l'existence d'un processus universel d'empowerment individuel et/ou collectif soit le fait qu'on ne peut l'apprécier qu'en situation, ce qui ramène donc à la question des problèmes principaux auxquels les jeunes vont être confrontés. Il s'agit donc de demander aux jeunes eux-mêmes de travailler sur les problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre de groupe ad hoc et une proposition serait que les médiateurs de santé pair (MSP) qui ont connu cette situation puissent être les personnes qui animent ces groupes. Il serait intéressant de proposer aux MSP d'être co-évaluateurs du pouvoir d'agir avec un chercheur pour conduire ce type d'évaluation. Le deuxième point traiterait des expériences négatives vécues notamment la question du psycho-traumatisme (suicide, conduite addictive, obésité, etc., expériences de psycho-traumatisme dans l'enfance) car c'est ce qui rassemble ces jeunes plus que le diagnostic de schizophrénie comme pour les adultes plus âgés des programmes du « chez-soi ». Pourtant cette dimension est très diffuse et complexe à documenter. Le DSM5 (*Diagnostic and Statistical Manuel of mental disorders*) valide un processus général de « traumatisation indirecte » dans le cadre de la relation d'aide pour toute personne accompagnant ces jeunes. Il est donc proposé de faire une mesure de la qualité de vie professionnelle. Le troisième point viserait la question de l'inclusion sociale. Les travaux de **NICHOLAS PLEACE**¹ montrent que les liens entre logement et inclusion sociale sont assez limités car le « logement d'abord » ne peut pas tout seul répondre à la question de l'inclusion sociale. Les études portent souvent sur la mesure des relations sociales ce qui n'est pas la même chose que l'inclusion sociale ; de plus cette mesure présente une complexité méthodologique car la notion même d'inclusion sociale est mal définie. Ce qui est proposé est de rester à une évaluation observationnelle et non une recherche et donc de simplifier la question en suivant des indicateurs simples comme le logement, les revenus, la formation, l'emploi, les pratiques de citoyenneté, le vote, etc., qui pourront être des éléments recueillis par les équipes dédiées. Enfin le

¹ Voir notamment : https://housingfirsteurope.eu/assets/files/2017/03/HFG_FR_full_digital.pdf

dernier point qui porte sur la question du partenariat et de l'impact du dispositif avec une ambition de changer les politiques publiques demanderait un dispositif de recherche plus large pour être mesuré. Par contre ce qui est intéressant c'est de voir les endroits collectifs où les choses se discutent notamment la commission de recrutement car beaucoup d'acteurs y sont présents et la manière dont fonctionne cette commission met en tension la logique de filière versus la logique d'accompagnement avec une valeur de transversalité dans l'accompagnement du « chez-soi » qui vise à mettre en place une culture commune. Le fonctionnement de la commission est à cet effet important à mesurer.

Il faudra bien évidemment garantir l'anonymat du recueil et la protection des données. Dernier élément, des pans importants de cette expérimentation ne seront pas traités dans ce travail d'évaluation observationnelle mais les données recueillies pourront faire l'objet de recherches complémentaires.

LAURENT THEVENIN pose la question des critères d'intégration qui excluent les jeunes avec enfants ou en famille ou en couple et de même interroge la possibilité d'avoir des accompagnants.

MARIE-HELENE DECHAUX insiste sur les liens à faire en région avec les acteurs travaillant sur le psycho-traumatisme et les démarches engagées dans le cadre des PTSM.

MICHEL DOUCIN témoigne que le maintien des liens avec la famille est complexe mais très important et demande si les sites ont des liens avec les associations de famille. L'UNAFAM a une expérience importante de ces questions de rupture avec la famille qui se traduisent par de l'errance sans pour autant couper les liens totalement.

FRANÇOIS CHOBEAUX précise que beaucoup de jeunes sont en conflit avec leur famille et réciproquement et qu'il est intéressant de travailler la notion de famille avec ces jeunes (question de la filiation, des événements de l'enfance, etc...)

BENJAMIN HATSERAN interroge la place des actions collectives et notamment artistiques et culturelles sur la dimension du pouvoir d'agir et sur ce même axe, **LAURENE COLLARD** évoque des travaux de recherche sur la place des interventions précoces pour les jeunes ayant des troubles psychiques et des addictions. Elle souligne aussi l'impact de l'accès au logement sur les carrières d'usage (de produit psychotropes).

VINCENT LEZAC précise que si l'intégration dans le programme ne vise qu'une seule personne, le travail peut se faire avec les accompagnants s'ils sont présents mais pour autant ils n'ont jamais été amenés jusqu'à présent à mener un travail sur la parentalité.

MATHILDE FERRIER pointe que les liens avec l'UNAFAM sont importants pour travailler la question des liens avec les familles. Sur la question de l'isolement social, les équipes notent que la plupart des jeunes sont assez intégrés socialement notamment avec des groupes de pairs et que des activités collectives existent à Toulouse comme à Lille dans des lieux de type maisons des associations, etc.

JEAN-HUGUES MORALES souligne qu'il faut être vigilant pour les jeunes à ne pas les étiqueter via l'accès à l'AAH sur une trajectoire de handicap. De plus il précise que sur les dispositifs Tapaj la dimension collective est très présente. Enfin il recommande de développer des liens entre les équipes de Tapaj et du Chez-soi sur les deux sites pour faciliter l'utilisation conjointe des deux dispositifs ce qui permettra de potentialiser les opportunités pour ces jeunes et peut-être de réduire les sorties négatives.

CHRISTIAN LAVAL précise que sur le chez-soi généraliste la stabilité résidentielle était un indicateur important. Sur le dispositif jeune la stabilité résidentielle n'est pas un indicateur prioritaire mais c'est intéressant de comprendre pourquoi un jeune quitte le logement ou s'agissant de Tapaj pourquoi il bascule d'un dispositif à l'autre.

FRANÇOIS CHOBEAUX évoque un dispositif pour les jeunes marginaux sur Limoges où la plupart ne sont pas sortis par le « haut » mais repartis dans des marginalités mais cependant en meilleur état que lorsqu'ils y étaient entrés et certains y reviennent. Il insiste sur le fait de ne pas figer les choses en évaluant le maintien dans le logement comme un critère essentiel.

PATRICK CHASSIGNET signale qu'un groupement d'associations travaille cette question des jeunes marginaux à Mulhouse et que des liens pourraient être faits avec eux.

MARIE ROMBALDI remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur participation et rappelle la volonté ministérielle de développer des actions pertinentes en faveur des jeunes en situation de précarité. Elle souligne enfin l'importance des partenariats et notamment avec les conseils départementaux acteurs essentiels de la politique en faveur des adolescents en situation de précarité.

DIPLOME D'UNIVERSITE « ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE »

Le SamusocialInternational reconuit en 2021 son diplôme d'université très spécialisé construit avec l'université Paris Descartes. Une belle occasioun de foremation continue !

Objectif(s) : Comprendre pour agir.

Cette formation transmet des notions de compréhension de situations et des méthodes d'accompagnement individualisé des enfants et jeunes vivant en rue ou dans des abris précaires (mineurs isolés/non accompagnés, jeunes en errance). Elle développe une approche théorique et méthodologique novatrice, interdisciplinaire (médicale, psychologique, sociale, éducative, juridique) et en interaction constante avec des expériences et pratiques professionnelles en France et à l'étranger.

Prérequis et public visé :

Sont admises à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- Les personnes possédant au minimum un niveau Bac+3 dans les domaines de la santé, du social, de la psychologie, du droit, et de la gestion de projet (médico-social, humanitaire, coopération internationale au développement).
- Sous réserve de validation par le comité pédagogique, les personnes possédant un niveau baccalauréat avec expérience professionnelle dans des organisations nationales ou internationales à vocation sociale ou humanitaire, dans des services socio-sanitaires d'institutions ou collectivités publiques, ainsi que les titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger.

Modalités pratiques :

Volume horaire d'enseignement : 100 heures réparties en 4 séminaires (février-mars-avril-juin)

Volume horaire stage (s'il y a lieu) : stage optionnel d'un minimum de 105 heures (à réaliser entre mai et août)

Modalité de contrôle des connaissances et compétences (examens, soutenance de mémoire...) :

1/ une épreuve écrite de 2 heures organisée en juin (notée sur 20 coefficient 1)

2/ une rédaction et une soutenance de mémoire ou un stage avec rapport et soutenance (notés sur 20 coefficient 1)

– Dépôt des mémoires ou rapports de stage fin septembre et soutenance organisée en novembre.

Inscription : du 01/09/2020 au 08/02/2021

<https://odf.parisdescartes.fr> Référence formation : DUA631

Demande de renseignement :

- **D'ordre pédagogique** : Delphine Laisney

d.laisney@samu-social-international.com tel : 06 25 50 61 36

- **D'ordre administratif** : S'adresser au Pôle Formation Continue Universitaire (FCU) par email de préférence : inscription.dudiu.medecine@scfc.parisdescartes.fr
ou par téléphone de 9h30 à 12h et de 14h à 16h au 01.76.53.46.30

DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME TAPAJ

TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée) a le vent en poupe, et c'est tant mieux.

Dans le cadre de la Stratégie pauvreté, un déploiement important du programme est prévu et soutenu financièrement. Rappelons qu'une action TAPAJ doit être portée par une structure de soins en addictologie (CAARUD ou CSAPA), mais qu'elle gagne largement à être localement pensée et portée par plusieurs acteurs associés : équipes de rue, accueils de jour...

Pour regarder de près l'appel à manifestation d'intention :

<https://www.federationaddiction.fr/tapaj-appel-a-manifestation-dinteret-a-lattention-des-caarud-et-csapa/>

LA PROSTITUTION DES MINEUR-ES

La prostitution des mineur-es est LE sujet de l'automne en protection de l'enfance. Un groupe de travail et une étude nationale viennent d'être lancés sur ce sujet par le Secrétariat d'Etat à la protection de l'enfance.

Des équipes du réseau Errance peuvent s'engager dans ce travail en témoignant de leurs pratiques avec des jeunes, mineur-res... ou pas. Le michetonnage des fugueuses en centre-ville, l'hébergement intéressé de mineur-es en fugue par des hommes qui les poussent à se

prostituer, ainsi que les « échanges économique-sexuels » dans les groupes et les squats, qui permettent accueil et protection contre disponibilité.

Les équipes qui sont d'accord pour être mises en contact avec le groupe de travail réuni par le secrétariat 'Etat se signalent...